



NOTE DE PLAIDOYER DE L'OLUCOME SUR LA GESTION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU BURUNDI RELATIVES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES OU A PARTICIPATION PUBLIQUE.

1. Dans sa politique de promouvoir son économie et de satisfaire les besoins de sa population, le Gouvernement du Burundi a créé des entreprises publiques et à participation publique mais la santé financière de ces dernières reste préoccupante. Depuis 1987, les états financiers des entreprises publiques ne cessent de dégringoler. C'est à partir de cette époque qu'on a commencé à assister à la fermeture de certaines entreprises publiques. Ici on peut citer certaines qui étaient plus connues. Il s'agit entre autres du Complexe Textile du Burundi (COTEBU), Verundi, Compte d'Epargne et de Développement du Burundi (CADEBU), Meridian Bank, Office National des Pharmacies (ONAPHA), AFRITAN, Office de Transport du Burundi (OTRABU), OCIBU, BCC, ONDR, Office National du Logement (ONL), Air Burundi, Musongati Airlines, etc. Et même celles qui ont résisté à cette course de fermeture sont menacées de mauvaise gouvernance et d'endettement très effrayant. A titre exemplatif, en 2021, la dette d'une vingtaine d'entreprises publiques pour l'exercice 2021 est estimée à plus de 1 500 milliards de FBu, selon le rapport annuel exercice 2021 de la direction de la dette au sein du ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique. Ces données peuvent être trouvées dans les numéros du journal Burundi Eco publiés en date du 12 et 14 juillet 2024.
2. Les entreprises qui ont été citées dans ce rapport et dont la situation est alarmante sont l'Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire (ONPR), la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP), l'Office National des Télécommunications (ONATEL), la Regideso, l'Office du Thé du Burundi (OTB), la Compagnie de Gérance du Coton (COGERCO), l'Office National de la Tourbe (ONATOUR), l'Office des Transports en Commun du Burundi (OTRACO), la Société Rizicole de Développement de l'Imbo (SRDI), Burundi Airlines, la Banque de l'Habitat du Burundi (BHB), etc. Signalons que le Gouvernement du Burundi a investi des sommes colossales dans ces entreprises pour créer des emplois et recevoir en contrepartie des dividendes. Pour l'OLUCOME, la faible performance des entreprises publiques est liée à la culture du népotisme endémique qui s'observe dans ces entreprises, au recrutement qui ne privilégie pas les compétences plutôt qui privilégie

l'appartenance politique, ethnique, régional et d'autres formes discriminatoires. Par conséquent, les charges de ces entreprises montent alors que les recettes chutent sans arrêt.

3. Etant constaté que l'Etat est un mauvais gestionnaire, le Gouvernement du Burundi continue sa politique de création d'entreprises publiques ou à participation publique sans études et sans avis d'experts. La Société Pétrolière du Burundi, SOPEBU en sigle est la plus récente société publique créée par le Gouvernement du Burundi pour assurer la gestion du carburant. Pour ce faire, l'OLUCOME s'inquiète d'un surnombre de missions attribuées à cette société et quant à lui au lieu de créer une société commerciale, le Gouvernement du Burundi créerait une institution de régulation du secteur carburant et laisser la place aux particuliers pour la commercialisation de ce produit. En résumé, conformément à l'article 5 du décret N°100/035 du 20 février 2024 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la société pétrolière du Burundi, cette société pétrolière est chargée de la coordination des opérations d'importation, du transport, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la réexportation des produits pétroliers, gaziers et leurs dérivés. En plus, conformément à l'article 7 de ce même décret, la gestion administrative de cette société est assurée par un conseil d'administration composé à 99% par les agents administratifs. Ce qui la privera de l'autonomie administrative et financière. Ainsi, cette société pétrolière est administrée par un conseil d'administration nommé par décret sur proposition du Ministre de tutelle pour un mandat de 4 ans renouvelables sur base des performances et est composé de 7 membres :
 - Six membres Représentant l'Etat dont : le Directeur général de la société, un Représentant de la superstructure, du Ministère en charge des Finances, du Ministère en de l'Energie, du Ministère en charge du Commerce et du Ministère en charge de la Sécurité ;
 - Un Représentant des importateurs des produits pétroliers.
4. Signalons que le capital social de cette société est 120 milliards de Fbu en provenance de l'Etat burundais dans son entièreté. Pour l'OLUCOME, cette société pourrait tomber dans une situation de conflits de missions, d'ingérence d'autorités publiques, de la corruption, de conflits d'intérêt du clientélisme ainsi que d'autres maux connexes comme c'est le cas pour l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (OBUHA) qui manifeste la situation de conflits de missions et du clientélisme dans l'exécution de ses missions suite entre autres à la multiplicité des missions qu'on lui a attribuée. Signalons que l'OBUHA est créé par fusion de la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DGUH), le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNTP), la Direction Générale du Bâtiment (DGB), la Régie des Services Techniques Municipaux (SETEMU), l'Encadrement des

Constructions Sociales et Aménagement des Terrains (ECOSAT) et la Société Immobilière Publique (SIP) selon l'article 1 du décret N°100/079 du 24 mai 2019 portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'Office Burundais, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction : OBUHA, en sigle. Tout le monde comprend que l'attribution des missions de toutes ces institutions à une seule institution rend difficile le contrôle administratif et financier de l'institution et la supervision de ses activités et enfin ses résultats deviennent négatifs. Il en est de même pour l'Agence Routière du Burundi (ARB).

5. Pour tous ces défis qu'on observe dans les entreprises publiques ou à participation publique évoqués dans les paragraphes précédents, l'OLUCOME recommande au Gouvernement ce qui suit :

- ❖ Soigner la gestion administrative et financière des entreprises publiques ou à participation publique ;
- ❖ Commanditer des audits financiers et organisationnels externes dans toutes les entreprises publiques qui affichent des résultats négatifs ;
- ❖ Engager une main d'œuvre compétente tout en évitant les considérations d'appartenance politique, ethnique et régionale lors des recrutements ;
- ❖ Commanditer des études préliminaires et indépendantes avant la création des entreprises publiques ou à participation publique pour éviter des pertes financières au pays ;
- ❖ Consulter les experts tant nationaux qu'internationaux avant et au moment des problèmes socio-économiques du pays ;
- ❖ Dépolitiser les politiques publiques relatives aux entreprises publiques ou à participation publique et impliquer tous les acteurs dans le développement de ces politiques ;
- ❖ Doter les entreprises publiques ou à participation publique des outils de gestion performants dont les Manuels des procédures administratives et financières ;
- ❖ Prioriser les compétences lors de la nomination des dirigeants des entreprises publiques ;
- ❖ Eviter la priorisation des intérêts individuels au détriment des intérêts publics ;
- ❖ Réduire le nombre des missions de certaines institutions publiques afin de les rendre plus efficaces ;

- ❖ Que la chambre basse et la chambre haute jouent leur mission d'assurer le suivi et le contrôle des politiques publiques relatives aux entreprises publiques ;
- ❖ Que chaque burundais participe dans le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux entreprises publiques ou à participation publique car il est le premier contribuable dans ces politiques à travers les impôts et les taxes (article 69 de la constitution du Burundi).

Fait à Bujumbura, le 04/04/ 2024

Pour l'OLUCOME
Sé Gabriel RUFYIRI
Président